

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE REMILLY-LES-MARAIS REUNION DU 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à 19H55, les membres du Conseil municipal de la Commune nouvelle de REMILLY-LES-MARAIS se sont réunis à la salle communale de la commune déléguée de Remilly sur Lozon, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 22 juin 2017

date d'affichage : 7 juillet 2017

Étaient présents les conseillers municipaux suivants:

AMIOT Mikaël, ANGELIQUE Gérard, BAUGE Marie-Josèphe, BELLOT Hélène, BURLOT Étienne, CORMIER Alexandre, DAMECOUR Sylvain, DESREE Jean-François, DESDEVISES Joseph, JOUIN Benoît, GASLARD Romain, GOSSELIN Philippe, GUENE David, HAMEAU Christophe, HEBERT Joël, JEANNE Jean-Claude, JOUET Évelyne, LEGOUPIL Franck, LEHODEY Isabelle, LEMENAND Guillaume, LEMIEUX Sébastien, LENOIR Patrick, LEVEE Dany, LOZOUET Lydie, MAUDUIT Géraldine, ROBIN Jacqueline, SOMMIER Dominique, TOURAINNE Françoise, VAULTIER Pierre, YVER Charlotte.

Absents excusés : LAURENT Michel, GOULMY Cécile, LEVEE Alain, MARAIS Jean-Claude, SEVAUX Pierre,

Pouvoir :

Michel LAURENT donne pouvoir à Géraldine MAUDUIT

Cécile GOULMY donne pouvoir à Franck LEGOUPIL

Alain LEVEE donne pouvoir à Dany LEVEE

Jean-Claude MARAIS donne pouvoir à Jean-Claude JEANNE

Pierre SEVAUX donne pouvoir à Françoise TOURAINNE

Nombre de conseillers :

En exercice : 35

Présents : 30

Votants : 35

Dany LEVEE a été élu secrétaire de séance.

A l'unanimité, le compte-rendu du 22 juin 2017 a été adopté.

Avant de commencer la séance Mr le maire demande l'ajout du point suivant : délibération rectificative pour le vote des taux. Le conseil à l'unanimité donne son accord.

I – ELECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX

M.le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Marie-Josèphe BAUGE, MM Gérard ANGELIQUE, Romain GASLARD et Guillaume LEMENAND.

Le Maire, Président du bureau électoral après avoir rappelé :

- les articles du Code Electoral relatifs à l'élection des Sénateurs
- le décret fixant la date à laquelle les conseils municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au sénat qui doit avoir lieu le 24 septembre 2017 dans le département
- l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les conseils municipaux,

a invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de cinq délégués titulaires.

Chaque Conseil Municipal, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a commencé à 20 heures 30. Il a donné les résultats suivants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

A déduire bulletins blanc ou nuls : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 35

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

- Marie-Josèphe BAUGE
- Pierre VAULTIER
- Charlotte YVER
- Sylvain DAMECOUR
- Lydie LOZOUET

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection des 3 suppléants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

A déduire bulletins blanc ou nuls : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 35

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués suppléants :

- Benoît JOUIN
- Isabelle LEHODEY
- Mikaël AMIOT

II – TAXES DIRECTES LOCALES : vote des taux d'imposition 2017 : délibération 2017-6-1 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Annule sa délibération n°2017-4-11 en date du 31 mars 2017
- Décide la mise en place du régime d'abattement de droit commun pour la taxe d'habitation
- Vote les taux suivants : **TH 7.42 % ; TFB 12.44 % ; TFNB 31.13 %**
- Décide la mise en place d'un lissage des trois taxes sur 2 ans à compter de 2017 pour un retour à un taux unique sur l'ensemble du périmètre de la commune nouvelle en 2019.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le maire lève la séance à 20H45.

Le secrétaire de séance,
Dany LEVEE

Le maire,
Philippe GOSSELIN